

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/06/2023

Dossier complet le :

06/06/2023

N° d'enregistrement :

2023-7213

### 1. Intitulé du projet

Implantation d'un vignoble sur le coteau en rive droite de la Marne sur la commune de Chartèves

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMITE INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE CHAMPAGNE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

GOEMAERE CHARLES DIRECTEUR GENERAL ou XAVIER RINVILLE DIRECTEUR REGULATION DE LA FILIERE

RCS / SIRET

7 8 0 3 8 5 8 2 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

CENTRE TECHNIQUE OU COMITE PROFESSIONNEL  
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
46 b	Projets d'affectation de terres incultes ou d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole intensive de plus de 4 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'implantation d'une vigne et des aménagements connexes : chemin d'exploitation, tournière et aménagements hydro-viticoles, sur une emprise totale de 22,39 ha du coteau actuellement non exploité. La vigne est implantée sur 18,85 ha. La surface restante est réservée pour les aménagements connexes (voiries et hydro-viticoles).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet porte sur l'implantation de la vigne avec des pratiques agricoles non intensives, c'est-à-dire avec une plantation en semi-large 2 m d'intervalle entre rangs et avec enherbement des inter-rangs, permettant un taux d'enherbement de la vigne de minimum de 80%. La gestion du vignoble sera conduite en agriculture biologique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux pour l'implantation de la vigne portent sur :

1. retrait de la végétation en place et décapage de la terre végétale (mise en réserve),
2. terrassement du chemin d'exploitation en bas de versant et des noues d'infiltration,
3. terrassement de la tournière amont (terrassement rendu nécessaire pour une raison de sécurité : risque de renversement des enjambeurs en cas de forte pente),
4. création de deux murets en pierre sèche pour le rattrapage du terrain suite au terrassement du chemin d'exploitation aval et de la tournière amont,
5. plantation de la vigne et mise en herbe.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sur l'emprise totale réservée pour l'implantation de la vigne de 18,85 ha, le projet comprend :

1. 17,12 ha pour les plantations de vigne, conduite en pratiques agricoles non intensives, c'est-à-dire avec une plantation en semi-large 2 m d'intervalle entre rangs et avec enherbement des inter-rangs, et une gestion en agriculture biologique,
2. 1,12 ha de coupures de rangs enherbées, implantées tous les 50 m minimum pour les secteurs à pente locale supérieur à 20% et tous les 100 m minimum pour les secteurs à pente locale inférieure à 20%,
3. et 0,61 ha de tournière en haut de versant également enherbée.

Sur le périmètre restant, un chemin d'exploitation est implanté en bas de versant pour permettre l'accès au vignoble via la route des Faveriaux et la rue des Monts Jouis (commune de Chartèves). Sur l'emprise totale du chemin, 0,63 ha sont enherbés, 0,05 ha en dalles béton gazonnées (uniquement tronçon à forte pente) et 0,02 ha en béton (uniquement au droit des carrefours).

Le projet se complète par un aménagement hydro-viticole portant sur l'implantation d'une série de 212 noues d'infiltration implantées le long du chemin d'exploitation. L'étude hydraulique démontre que la capacité maximale de ces noues est supérieure au volume total de ruissellement attendu pour une pluie d'occurrence 50 ans. Une haie est également implantée le long de la noue.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'ores et déjà, le projet est soumis à autorisation de destruction espèces protégées (L411-2 du Code de l'Environnement)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	22,39 ha
Surface implantée en vigne (coupures de rangs et tournière inclus) et au sens strict	18,85 ha (17,12 ha)
Chemin d'exploitation (longueur totale x largeur)	1410 m x 5 m
Murets en pierre sèche (muret amont / muret aval)	1000 m (amont) / 1200 m (aval)
Hauteur murets (muret amont / muret aval)	env. 2 m (amont) / 1 m (aval)
Noues (nombre / capacité totale)	212 unités / 2 210 m <sup>3</sup> maxi.
Haie aval le long du chemin (longueur totale)	1270 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le coteau du Pseautier sur la commune de Chartèves (02400) dans l'Aisne, région des Hauts-de-France

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type I : Massif forestier de Fère, coteau de Chartèves et ru de Dolly ZNIEFF de type II : Massifs forestiers, vallées et coteaux de la brie Picarde
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chartèves est couverte par un PPRI approuvé la commune de Chartèves est couverte par un PPR prescrit coulée de boue et inondation lente Le territoire communal de CHARTEVES est concerné par le PPR inondation et débordements de la rivière Marne, au sud du village, incluant quelques habitations (zone bleue). Le BRGM informe également des aléas de retrait gonflement des argiles sur les dénivelés les plus prononcés du territoire, la présence de la nappe sub-affleurante sur la partie Sud du village
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau provient du captage situé sur la commune de Courtemont-Varennes, doté de périmètres de protection réglementaire
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 3,2 km de la ZSC FR2200401 – Domaine de Verdilly
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats naturels suivants sont d'intérêt très forts : Chênaie à Jacinthe des bois, Pelouse ourléifiées x Fruticées, Pelouses fauchées, Pelouses ourléifiées, Fruticée méso-xérophile. De nombreuses espèces protégées et patrimoniales (enjeux moyens à forts) fréquentent le projet comme l'Inule à feuilles de saule, Azuré des Anthyllides, Flambé, Mégère, Azuré bleu-céleste, Azuré des Coronilles, Decticelle bicolore, Decticelle grisâtre, Coronelle lisse, Léopard à deux raies, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Locustelle tachetée, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Verdier d'Europe, Muscardin, Martre des pins, Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton, Noctule commune, Murin de Natterer, Grand Rhinolophe...etc.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur les mêmes habitats que le site Natura 2000. Ce dernier est un site forestier représentatif de la Brie septentrionale constitué par un complexe forestier typique du plateau meulier briard avec des forêts acidiphiles à neutrophiles mésophiles et hygrophiles et un ensemble d'habitats intraforestiers de layons, mares, ruisselets et fossés. Les habitats d'intérêts communautaires et les espèces ayant permis la désignation du site sont liés aux zones humides, non présentes au sein du coteau de Chartèves. Ainsi, le projet n'est pas à remettre en cause les habitats ou espèces ayant permis la désignation du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutefois, la consommation d'espaces naturels sera au profit d'un espace agricole viticole
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eau de ruissellement supplémentaires résultant de l'implantation de la vigne et du chemin d'exploitation se traduit par une hausse des eaux de ruissellement. Pour une pluie cinquantennale, le volume total de ruissellement rejeté, de 500 m3 en situation actuelle, est de 1113 m3 après aménagement. L'implantation des noues d'infiltration permet une gestion à 100% des eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se traduit par une affectation de terres incultes ou d'étendues semi-naturelles à l'exploitation agricole (implantation de vignes).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Au regard des impacts du projet sur les espèces protégées / patrimoniales, plusieurs mesures d'évitement et de réduction seront mises en oeuvre :

- Éviter les habitats naturels inclus dans la future RNR d'après le protocole d'accord 2022 concernant l'aménagement du coteau de Chartèves
- A ce titre, ce protocole d'accord a aussi été l'opportunité de cadrer l'implantation du projet viticole : 60% en Agriculture biologique, des vignes semi-large à 2,10 m et des aménagements / gestion favorables à la faune comme :
  - Créer des plantations diverses à l'interface entre le vignoble et la RNR
  - Gestion différenciée des coupures de rang, des tournières et entre les rangées
  - Gestion par pâturage
  - Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires
  - Aménagement des noues
  - Petits aménagements favorables à la faune : hibernaculums, reposoir à rapaces, nichoirs, gîtes à chauves-souris.

D'autres mesures dites de compensation seront prévues au nord de la zone projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments exposés, le projet est soumis à :

- Evaluation au titre du L411-2 du Code de l'Environnement : Dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées
- Evaluation au titre de la Loi sur l'eau concernant la rubrique : 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet ==>Surface du projet + surface amont interceptée de l'ordre de 46 ha, soit > au seuil de 20 ha d'autorisation de la rubrique 2.1.5.0.

Par ailleurs, la rubrique 3.2.3.0 est concernée au seuil déclaratif : surface en eau maximale des noues d'infiltration est de l'ordre de 0,2 ha, soit > à 0,1 ha et < à 3 ha de la rubrique 3.2.3.0.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

EPERNAY

le,

5 JUIN 2023

Signature

Xavier Pinault 

